

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 3 avril 2018, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 3 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et une demande d'usage conditionnel en vertu du règlement numéro RCA06-08-0020-10.

La première demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées aux 2105 – 2107 – 2121 – 2123 – 2137 – 2139 – 2151 – 2153 – 2161 – 2163 – 2175 et 2177, rue des Montérégiennes et a pour objet de permettre que la localisation des terrasses des unités de bouts d'habitations contiguës soit à 0 mètre des limites de propriétés au lieu de 2 mètres.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 5000, chemin Saint-François et a pour objet l'installation d'une clôture en marges avant dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 1450, rue Saint-Amour et a pour objet l'installation d'une clôture en marge avant dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande concerne un usage conditionnel pour la propriété située au 3761, boulevard Thimens et a pour objet de permettre l'usage de bureau au 2^e étage de ce bâtiment industriel.

Montréal, le 14 mars 2018

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, April 3, 2018, at 7 :30 P.M., the Council of Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 3 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning and one application for a conditional use in conformity with by-law number RCA06-08-0020-10.

The first request concerns the properties located at 2105 – 2107 – 2121 – 2123 – 2137 – 2139 – 2151 – 2153 – 2161 – 2163 – 2175 and 2177, rue des Montérégiennes to permit the localization of the terraces at 0 meter of the properties limit, instead of 2 meters.

The second request concerns the property located at 5000, chemin Saint-François for the installation of a fence in the front setback of which the height does not respect all the applicable standards.

The third request concerns the property located at 1450, rue Saint-Amour for the installation of a fence in the front setback of which the height does not respect all the applicable standards.

The fourth request concerns a conditional use for the property located at 3761, boulevard Thimens to permit the use "office" at the second floor of this industrial building.

Montréal, March 14, 2018

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council